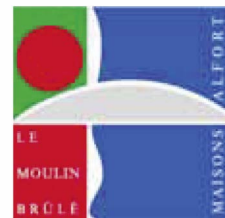


MOULIN BRÛLÉ

Salon 1 « Belle Image »



Capacité : 250 personnes
Superficie : 500 m² en rez-de-chaussée et 175 m² en mezzanine

Horaires de location :

- Maisonnais : 11h-20h ou 17h-2h
 - Comités d'entreprises et Associations maisonnais : 11h-20h ou 17h-2h ou 20h-4h

Tarifs 2024 (en euros) :

SALONS	MAISONNAIS	COMITÉS D'ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS MAISONNAIS	ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES
SALON 1 «Belle image» 250 pers.	Salon 1 119,00 Office 100,00 H. supp 113,00 Frais de sécurité publique 218,00	Salon: 1^{ère} loc. 437,00 Office 82,00 H. supp 82,00 Frais de sécurité publique 218,00 Salon: 2^{ème} loc. 806,00 Office 82,00 H. supp 82,00	Salon 2 362,00 Office 197,00 H. supp 197,00 Frais de sécurité publique 218,00

Le tarif préférentiel accordé aux associations locales pour leur 1^{ère} location de la saison est valable une fois par saison, de septembre à juillet, et par association.

Les frais de sécurité publique sont obligatoires : ils rémunèrent les agents de la Police Municipale qui veillent à la circulation et facilitent le stationnement des invités aux emplacements autorisés lors du démarrage de la manifestation.

Règles particulières pour ce salon :

- Une attestation d'assurance "responsabilité civile" couvrant la manifestation sera demandée pour toute location. Elle devra être fournie une dizaine de jours avant la date de l'événement.
- Un plan d'installation de la salle devra être fourni au gérant au minimum une dizaine de jours avant la manifestation.
- Les heures dépassant les horaires de location seront facturées comme heures supplémentaires (voir tarifs). Le décompte s'établit au départ du dernier occupant (invité, traiteur, musicien ou tout autre participant). Toute heure commencée est due.

3 heures de préparation facultatives sont proposées aux associations pour installer la salle (les 2 premières heures sont gratuites, la 3^e est facturée comme une heure supplémentaire).

Le vendredi, les particuliers ne peuvent pas dépasser l'horaire de 2 heures du matin.

